

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt et un septembre, les membres du conseil municipal de la commune de Massangis se sont réunis à la Mairie salle du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Xavier COURTOIS (Maire) – Corine HECKER (adjoint) - GORSKI Didier (adjoint) - CAPOLUNGO Ludivine (adjoint) - Grégory CAMILLERI - CONVERT Yann – DESQUESNES Richard - GENNESSEAUX Laureline – GERMAIN Marie - PHILIPPE Brandon.

Absente excusée : THEVENET Milène donne pouvoir à Xavier COURTOIS.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, le Maire à 19H00.
Mme Marie GERMAIN a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Maire a dénombré dix conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales était remplie.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 28 juillet 2026.

ORDRE DU JOUR :

1- Informations du Maire

Avancement des travaux de renouvellement et mise en séparatif des réseaux d'assainissement, renouvellement conduites AEP : Les travaux se terminent à Tormancy et débutent Rue du Vau Renard à Massangis. En ouvrant la tranchée, il a été constaté que la conduite d'alimentation du réservoir d'eau potable est à renouveler. Le chiffrage de remplacement par une neuve en fonte est de 32 232,60 € HT. D'autre part, la canalisation unitaire existante destinée à devenir un réseau d'eaux pluviales strict, présente une dégradation importante de sa paroi extérieure. La portion concernée représente un linéaire d'environ 60 mètres. Le Conseil souhaiterait que la société chargée des travaux fasse un geste financier.

2- Contrats exploitation, maintenance assainissement et eau potable

Les conventions d'assistance technique sur les réseaux eau potable et assainissement sont arrivées à échéance au 31 août 2026, la société Véolia a transmis les nouvelles propositions :

- Assistance technique eau potable : 14 378 € HT / semestre IDEM en 2025
- Assistance technique assainissement collectif : 14 526 € HT / semestre contre 14 472 € HT/semestre en 2025 et 172,80 € HT /tonne de boues évacuées contre 169,15 € HT / tonne en 2025.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions et autorise le Maire à les signer.

Délibération N°127126_21092026

3- Participation aux frais de fonctionnement école l'Isle-sur-serein

Ils portent sur la scolarisation de 3 élèves de primaire et une maternelle. La participation est calculée à parti de l'effectif au 1^{er} janvier de l'année et du BP du SIVOS. Le Conseil Syndical a fixé la participation à 1 400 € par élève soit 5 600 € pour les 4 élèves.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise la prise en charge des frais de vie scolaire et charge le Maire de signer la convention.

Délibération N°128127_21092026

4- Transports scolaires pour le collège de Noyers

Depuis la rentrée scolaire 2 élèves de Civry vont au collège de Noyers, les transports s'arrêtent à l'Isle-sur-Serein et à Massangis. Les parents de ces élèves ont demandé à la Région qu'un bus passe ramasser leurs enfants.

La Création de cet arrêt dérogatoire sur le circuit 89 - C100, représente un coût financier pour la commune dont voici les éléments :

- Le nombre de kilomètres supplémentaires par jour est de : 7,6 km ;
- Le coût kilométrique est fixé à 0,58 € HT/km/jour (hors révisions tarifaires) ;
- Le montant annuel hors révisions tarifaire s'élève à 766,99 € HT soit 843,69 € TTC ;
- La convention est établie jusqu'à la fin de la durée du marché régional de transport ;

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les conditions citées ci-dessus et charge le Maire de signer la convention avec la Région.

Délibération N°129128_21092026

5- Gîte 5 rue de la Grande fontaine

Le gîte « le Vigneron » était loué à l'année, les locataires sont partis le 28 août dernier, l'état des lieux sortant n'apportant aucune réserve.

Des travaux seraient à prévoir dans la salle de bain et il faut réparer les sanitaires du bas (il ne fonctionnait déjà plus à l'entrée des locataires).

Le conseil décide de demander un devis pour la réalisation des travaux, de faire réaliser le DPE.

Délibération N°130129_21092026

6- Devis pour le remplacement de la télégestion (station/réservoirs)

Cet équipement de l'ancienne génération qui permet la communication entre les réservoirs et la station de pompage n'est plus assez puissant, de ce fait le remplissage se fait en mode dégradé, il faudrait donc le remplacer.

Le devis Véolia d'un montant de 3 925,41 € HT comprend, la fourniture, le paramétrage, l'installation et la mise en service de la télégestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et charge le Maire de signer l'offre.

Délibération N°131130_21092026

7- CLECT de la CCS désignation d'un membre titulaire et un membre suppléant

Le Conseil Municipal décide de ne pas désigner de membre à la CLECT considérant que cette commission ne s'est pas réunie durant les six dernières années. Accepté à l'unanimité.

8- Questions diverses

- Communiquer les convocations du Conseil Municipal par Facebook.
- Déchets verts : lieu d'apport volontaire, non ils doivent être déposés à la déchèterie c'est une compétence de la CCS.
- Tailler les tilleuls à Civry.
- Journée participative à Civry.
- Maison 10 rue du Four, prendre une décision (vente).
- Le Conseil Municipal constate que de nombreux chemins communaux sont privatisés et s'autorise donc le droit de les rouvrir au public.
- Mairie lavoir de Civry : les études sont terminées, des travaux de sauvegarde seront chiffrés.

La séance est levée à 22H30.

